

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26.05.2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six le 26 mai à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Geoffrey PAYRE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Geoffrey PAYRÉ, Gérard PLAZA, Franck ALAUX, Florence BOUCHEZ, Nicolas CHEVALLIER, Brigitte GUIDI, Christophe BLONDIAU, Françoise-Anne POSTEL, Eliane MARTINEZ, Hélène POLJANSEK, Chantal GIBAU, Guillaume RICHARD, Véronique SAMBOU, Edouard LAVEZZI

ABSENT EXCUSE : Michel VERGES

PROCURATIONS : donnée à Gérard PLAZA

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise-Anne POSTEL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et présente le nouveau conseiller : Edouard LAVEZZI

Il précise que le prochain conseil aura lieu en septembre 2026.

POINT N° 1

OBJET / PV de la séance précédente

Lecture du PV par la secrétaire de séance

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le PV

POINT N°2

Délibération n°26052026-24

OBJET / Désignation des délégués du CLECT (commission locale de charges transférées)

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la Communauté de Communes Conflent Canigou doit créer une commission locale des charges transférées (CLECT)

Cette commission se réunit dans le cadre des transferts de compétences entre les communes et la Communauté des communes afin d'évaluer le coût net des charges transférées.

Candidat Titulaire : Geoffrey PAYRE

Suppléant : Gérard PLAZA

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

POINT N°3

Délibération n°26052026-25

OBJET / Désignation du référent ARS

Monsieur le maire demande de désigner un référent santé-environnement, celui-ci peut être un agent communal, un élu et/ou un bénévole au service de la collectivité : son rôle est de sensibiliser la population, les propriétaires ou gestionnaires des terrains concernés à la mise en place de mesures de prévention et de lutte ; et de participer au repérage des foyers

Candidat : Edouard LAVEZZI

Abstention : 9

Pour : 5

Le conseil municipal APPROUVE la candidature

Le conseil municipal décide de proposer 2 référents :

Laurence COTTEREAU pour la partie SANTE

Edouard LAVEZZI pour la partie ENVIRONNEMENT

POINT N°4

Délibération n°26052026-26

OBJET / Décision modificative

Monsieur le Maire informe que le service gestion comptabilité fait part d'une correction réalisée sur le budget primitif, celui-ci fait ressortir une anomalie purement comptable. En effet, nous avons indiqué qu'un résultat sur le compte d'investissement 001 s'élève à un déficit de 58 397.69 € alors qu'il était en 2025 de 54 212.69€

Il existe donc un reliquat de 4 185 €. Pour maintenir l'équilibre budgétaire, nous devons diminuer :

- Le 001 solde d'exécution de la section investissement

Augmenter un compte de classe 2

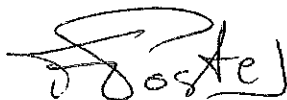
- La 2152 installations de voirie

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire a clôturé la séance du conseil municipal à 18h48 et a fait procéder à l'affichage du relevé de décisions.

La secrétaire de séance,

Françoise-Anne POSTEL



Le Maire,

